

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article999>



Entre la bombe atomique et la lutte contre le terrorisme, il faut choisir.

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 15 juillet 2016

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

A la veille du 14 juillet, 60 députés et sénateurs ont appelé à abolir les armes nucléaires et proposé une loi organisant un référendum sur la participation de la France à leur abolition. Après l'odieux attentat qui a fait à Nice plus de 80 morts, des dizaines de blessés, transformé la fête nationale en tragédie, leur appel s'avère, hélas, prémonitoire :

« Le droit à la survie, avec pour corollaire le droit des peuples à disposer de leur survie, implique l'abolition des armes nucléaires, armes de destruction massive, de massacre, de crime contre l'humanité. **Totalement inopérantes pour juguler le terrorisme, elles lui empruntent le même mépris pour la vie humaine en le multipliant.** Elles menacent d'anéantir des millions de personnes, des populations entières, et l'humanité elle-même car une guerre nucléaire rendrait la terre invivable. »

La France dispose de ces armes depuis 1960. Elle leur a consacré plus de 300 milliards d'Euros et ne cesse de les développer. Ses 300 bombes pourraient faire près d'un milliard de morts. Mais elles n'ont pas empêché les attentats de Charlie-Hebdo, du Bataclan, et maintenant de Nice. Pas plus que l'arsenal américain n'a empêché le 11 septembre.

Cette situation **bafoue les droits de l'Homme**. « Elle est **contraire au droit international**, qui fait obligation aux Etats nucléaires ayant ratifié, comme la France, le Traité de Non-Prolifération, "de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace" (Cour Internationale de Justice, Avis consultatif du 8 juillet 1996). **Contraire à la Constitution française**, qui place les droits de l'Homme au-dessus de tout et impose leur respect, ainsi que le respect des traités »

« Elle est **contraire au bon sens**, car il est illogique de défendre les valeurs républicaines, dont la fraternité, en menaçant de commettre des crimes contre l'humanité ; illogique de lier les "intérêts vitaux" de la France à l'emploi d'armes fatalement suicidaires contre un pays qui en aurait aussi ; illogique de prétendre garantir sa sécurité par ces armes, tout en les interdisant aux autres ; illogique d'encourager ainsi leur prolifération, tout en prétendant la combattre ; illogique de vouloir faire des économies et de gaspiller des milliards dans des **engins de mort inutilisables contre d'autres Etats nucléaires, incapables de dissuader des terroristes, et redoutables entre leurs mains, s'ils parviennent à s'en procurer.** »

Elle est enfin **contraire à la démocratie**, car le peuple français n'a jamais été consulté et l'on sait par un récent sondage de l'IFOP que trois Français sur quatre répondraient OUI à la question que les parlementaires souhaitent voir soumise à référendum : "*Voulez-vous que la France négocie et ratifie avec l'ensemble des Etats concernés un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?*"

Au lendemain du 14 juillet, la conclusion de cet appel s'impose plus que jamais :

« **Ainsi, le peuple français peut ouvrir la voie à un monde sans armes nucléaires. Nous appelons les membres du Parlement à lui en offrir l'occasion**, et l'ensemble des électeurs français à apporter en temps voulu, par voie électronique, leur soutien à cette initiative.

« Nous délivrer de l'épée de Damoclès atomique, ce sera renforcer à la fois notre sécurité et notre liberté, dans le plein respect des Droits de l'Homme et de la devise républicaine : **liberté, égalité, fraternité.** »

Nous approuvons et soutenons cet appel.

ACDN

Vous pouvez encourager les députés et sénateurs de votre département à signer la Proposition de loi référendaire, s'ils ne l'ont pas encore fait, en leur écrivant. Dans ce cas, joignez à votre lettre le fichier PDF de la Proposition de loi et celui de l'Appel à référendum.

[Word - 44.8 ko](https://www.acdn.net/spip/IMG/docx/liste_des_signataires_par_departement_au_13_juillet_2016_14h.docx) type="application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document">

Liste des parlementaires ayant déjà signé

[Word - 56.3 ko](https://www.acdn.net/spip/IMG/docx/liste_des_deputes_par_departements.docx) type="application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document">

Liste des député(e)s par département

[Word - 61.4 ko](https://www.acdn.net/spip/IMG/docx/liste_des_senateurs_et_senatrices_par_departement.docx) type="application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document">

Liste des sénateurs et sénatrices par département

[PDF - 303.1 ko](https://www.acdn.net/spip/IMG/pdf/proposition_de_loi_organisant_un_referendum-4.pdf) type="application/pdf">



Proposition de loi référendaire - Fichier PDF

[PDF - 130.2 ko](https://www.acdn.net/spip/IMG/pdf/appel_a_referendum_pour_l_abolition_des_armes_nucleaires-4.pdf) type="application/pdf">



Appel à référendum - Fichier PDF